

Aux sources de légendes fagnardes

Chaque légende a son fond de vérité dit-on. Mais cette part de vérité n'est pas toujours facile à déterminer. Il arrive même que ce qui est considéré comme appartenant à cette part authentique, parce que parfaitement crédible, soit déjà le fruit de l'imagination. Pour opérer la distinction, des sources historiques sont nécessaires. En ce qui concerne les légendes fagnardes, elles ne manquent heureusement pas et sont, comme nous allons le voir, particulièrement diversifiées : actes notariés, dossiers judiciaires, enquêtes à propos de contestations territoriales, rapports d'administrations, mais aussi toponymes et mentions sur des cartes et plans anciens. Consulter et confronter leurs informations, contribue à établir l'origine des récits légendaires ayant pour cadre le haut plateau, éclaire sur leur évolution, surprend quant aux détours pris pour aboutir aux récits parvenus jusqu'à nous. Un autre intérêt de ces sources historiques est de conserver les traces de récits simplement oubliés ou supplantés par d'autres. C'est donc à une brève excursion dans de vieux dossiers d'archives que nous vous convions maintenant, aux sources de quelques-unes des légendes fagnardes.

La plus ancienne trace d'un récit légendaire remonterait au 13^e siècle

C'est un acte de délimitation territorial, daté du début du 13^e siècle, qui a conservé le premier indice d'un récit légendaire fagnard. Il répertorie les jalons qui bornent le territoire de l'ancienne abbaye de Reichenstein. Parmi eux, le *lectus Caroli Magni*, le Lit de Charlemagne. Ce « lit » existe bel et bien. C'est un mégalithe imposant gisant au sommet du Steling, à l'est du village de Mützenich, jalon idéal puisque pratiquement inamovible. Charlemagne s'y serait assoupi pendant une partie de chasse. Sa taille est à la mesure du prestige dont devait déjà jouir le personnage, à l'instar des marionnettes liégeoises, d'autant plus grandes par la taille que les personnages qu'elles représentent sont illustres. Ainsi, l'anecdote légendaire du Lit de Charlemagne est non seulement la plus ancienne du haut plateau, mais elle est aussi remarquable par sa pérennité.

Les templiers bâtisseurs du ... Pavé Charlemagne ?

L'histoire des Hautes Fagnes est indissociable de l'axe de communication nord-sud qui les traverse et dont le premier vestige matériel connu est le Pavé Charlemagne, aménagé il y a environ 1 500 ans pour vaincre l'obstacle de ce milieu détrempe parsemé de tourbières. Cet axe s'est maintenu au fil des siècles en empruntant diverses assises. Il est matérialisé aujourd'hui par la route que touristes, navetteurs, camionneurs, empruntent quotidiennement pour traverser le haut plateau, tandis que le Pavé Charlemagne est devenu le site archéologique le plus prestigieux des Hautes Fagnes, remarquablement conservé sous la tourbe. C'est lui qui est déjà, plus que vraisemblablement, cité en 670 sous l'appellation de « via mansuerisca » dans l'acte de délimitation du territoire concédé par le roi mérovingien Childéric II aux abbayes de Stavelot et Malmedy. La construction avait de quoi frapper les imaginations par la complexité et la robustesse de sa structure, ainsi que par ses dimensions : une véritable route empierrée, large de plus ou moins cinq mètres, soutenue par une substructure en bois particulièrement sophistiquée là où le sol était marécageux. Elle permettait à deux véhicules de se croiser et était incontestablement capable de supporter des charges pondéreuses. Enfin, sa longévité a été exceptionnelle, puisqu'elle a certainement été utilisée pendant plus de 1 000 ans, sinon plus. On comprend qu'aux yeux des populations des modestes villages fagnards, elle ne pouvait être associée qu'à une figure historique prestigieuse ou à un être fantastique.

Ce sera l'une et l'autre. La légende contée aujourd'hui appartient au thème du malin berné. Charlemagne conclut un pacte avec le diable. Celui-ci promet de bâtir en une nuit une route à travers les Fagnes, la dernière pierre de l'œuvre démoniaque devant être placée devant l'empereur avant le lever du soleil. Au moment de la pose de cette ultime pierre, Charlemagne fit bondir sa monture au-dessus du diable. La pierre avait donc été placée derrière le diable et non devant : la clause ultime du pacte n'ayant pas été tenue, celui-ci fut considéré comme nul et non avenu. C'est chez le chanoine Ernst que nous avons relevé pour la première fois l'association entre les vestiges ensevelis en Fagne et l'appellation de *Chaussée Charlemagne*. Dans son *Histoire du Limbourg*, rédigée à la fin du 18^e siècle, il signale l'usage du toponyme par des habitants des villages fagnards qui *l'appellent la Chaussée de Charlemagne, soit que la tradition conservée chez eux, en fasse cet empereur auteur ou du moins restaurateur, soit que leurs*

*ancêtres aient voulu décorer de son nom ce qui leur parut grand.*¹ Au fil du siècle, le récit s'étoffera notamment avec l'entrée en scène du diable.

Quelques documents d'archives rappellent pourtant que la route n'a pas toujours été associée à l'empereur à la barbe fleurie et au prince des ténèbres. Ils remontent à 1768, lorsque des fonctionnaires limbourgeois explorent les confins de l'Hertogenwald à la recherche d'un site apte à recevoir l'assise d'une nouvelle route pour traverser le haut plateau. Ils découvrent alors, par hasard, l'antique voie empierrée apparemment oubliée de tous. Dans leurs premiers rapports, celle-ci semble même ne plus posséder de nom. « vieux pavé », « ancien pavé », « ancienne chaussée » sont les expressions les plus courantes pour la désigner. Jusqu'à ce que le témoignage d'un paysan révèle que la voie avait été connue sous le nom de « pavé des tempeliers ».² Les moines soldats apparaissent encore ailleurs dans le même dossier. À peu de distance du Pavé, les rapporteurs mentionnent cette fois les débris appartenant à « l'abbaye des soit disant tempeliers ». Le site se trouve en bordure est de la route Eupen – Malmedy, quelques centaines de mètres avant le carrefour de Belle-Croix. À la fin du 18^e siècle, ses ruines sont encore visibles.³ Les fonctionnaires limbourgeois envisagent même d'employer les pierres *provenant des débris du Batiment* pour rehausser le Pavé.⁴ Des fouilles menées en 1978 ont exhumé les fondations d'un modeste bâtiment quadrangulaire (10 x 20 mètres) remontant peut-être de la période mérovingienne (7^e – 8^e siècle ap. J.-C.), mais sans qu'aucun élément déterminant n'ait été découvert pour avancer une datation certaine.⁵

Les templiers, aussi dénommés « moines rouges » (rodje mones), sont des figures présentes dans quelques autres anecdotes légendaires autour du haut plateau. Ils y pâtissent d'une détestable réputation, connus pour exercer de nombreuses exactions au préjudice des habitants (impositions excessives, rapt de femmes).⁶ Les templiers ne feront que passer dans les dossiers de l'administration limbourgeoise et aucun autre rapport n'en fera mention. Rien ne nous permet donc de savoir aujourd'hui à quelles fins ils auraient bâti une route et une abbaye en Fagnes.

L'injuste réputation de l'auberge de Mon Piette

La légende de l'auberge de Mon Piette (ou Petershuis en néerlandais) est un récit classique d'auberge rouge, où les clients se font dépouiller et trucider par les tenanciers. L'existence de l'établissement est attestée au début du 16^e siècle à l'occasion de transactions immobilières dont il est l'objet. Il était situé à environ 500 mètres à l'est de l'actuel carrefour de Belle-Croix, là où se croisaient le chemin de Jalhay à Montjoie et celui d'Eupen à Sankt-Vith. L'emplacement ne pouvait être meilleur pour attirer la clientèle diversifiée qui fréquentait le haut plateau (voituriers, marchands, exploitants de la Fagne).⁷ Mais ce sont les retranscriptions d'interrogatoires dans le cadre d'un procès daté de 1569, qui retiendront plus particulièrement notre attention. Elles impliquent des malfrats qui seront condamnés pour meurtres. Dans leurs témoignages, ceux-ci mentionnent avoir *loger en la maison la vefve Piettre de Fangne*. À cette date, l'auberge est donc tenue par une veuve qui précisera dans un autre document *qu'on lui avoit meurdri son mary en sa maison*.⁸

¹ M.P.S. ERNST, *Histoire du Limbourg*, Liège, Librairie P.J. Collardin, 1837, tome 1 pp.215-221

² A.G.R., Conseil des finances, 3323, Rapport du brigadier Balant du 1er juin 1768, alors qu'il se trouve, avec un paysan, à l'extrémité du bois de Waroneux.

³ A.G.R., Conseil des finances, 3323, *Détail de la route depuis Eupen par les Fanges, où l'ancien pavé se trouve, jusqu'au village de Saurbrodt*, 7 septembre 1768. Elles figurent aussi sur le plan dessiné par Cornelius Leurs qui accompagnait cette description avec la mention *Ruine de l'abbaye de Ransart*. A.G.R., Cartes et plans, Inventaire manuscrit, 1^{ère} série, 1275.

⁴ A.G.R., Conseil des finances, 3323, Rapport du brigadier Balant et *Détail de la route depuis Eupen par les Fanges*.

⁵ Marie-Hélène CORBIAU, *Les ruines de Drossart à Membach*, dans *Archaeologica Belgica*, Bruxelles, 1979, t. 213, pp. 139-141. L'auteur suggère une construction au cours du haut Moyen Age.

⁶ Voir aussi M.P.S. ERNST, Op. cit., tome 5, p. 27. *On estime généralement que ce sont les débris d'un monastère de Templiers; aussi les habitants du voisinage ne le connaissent-ils que sous le nom de l'abbaye de Roussaert ou celui de couvent de rogge mônes, moines rouges, à raison sans doute de la croix rouge que les Templiers portaient sur leur habit.* - Dr Willy MARICHAL, *Volkerzählgut und Volksglaube in der Gegend von Malmedy und Altsalm* (1942), ouvrage devenu rare utilement réédité par Albert MOXHET en 2009 sous le titre *Traditions légendaires et croyances populaires en haute Ardenne*, pp. 43-46 et 130-132.

⁷ L'importance de cet axe de communication est confirmée par sa figuration sur une des cartes de l'atlas de Chrétien Sgrooten exécuté à la fin du 16^e siècle. L'auberge de Mon Piette y est représentée ce qui indiquerait son statut de « relais routier ».

⁸ A.E.L., *Échevinages*, Jalhay, 2, f^o 62 et J.S. RENIER, *Histoire du Ban de Jalhay*, Verviers, Gilon, 1905, p. 247.

Quelques décennies plus tard, les archives laissent peu de doute sur l'état d'abandon de l'auberge, à nouveau objet de transactions immobilières répétées et complexes. Les actes signalent à l'occasion les détériorations du bâtiment et n'indiquent plus aucune activité commerciale. Au 18^e siècle, elle est mentionnée dans le compte rendu d'une inspection des limites du ban de Jalhay et dans un rapport décrivant l'état du Pavé Charlemagne. Les deux textes dévoilent que la réputation de l'établissement s'est considérablement ternie, les anciens tenanciers étant devenus détresseurs de leur clientèle. Dans le premier (1724), il est écrit que les *possesseurs de laditte maison au présent ruinée ont este supplicié a Jalhay come voleurs*.⁹ Dans le second (1768), on lit : *Ce chemin [ndlr : le Pavé Charlemagne] était devenu dangereux par les vols et les meurtres qui se commettaient dans cette route du côté de Peterhuys, comme il conste dans les archives de Jealhaye, où trois frères et une sœur, qui ont tenu cabaret audit Peterhuys ont été justifiés et Peterhuys demoli*.¹⁰ Quelle ironie du sort ! Alors qu'on s'attendrait à voir le recours aux archives établir les faits historiques, vraisemblablement celles que nous venons de citer plus haut, voilà qu'il vient servir la version légendaire.

À la table des quatre seigneurs fagnards

C'est au haut Moyen Âge que débute le premier épisode des partages territoriaux qui ont jalonné l'histoire du haut plateau fagnard. En 670, le roi Childéric II envoie ses forestiers délimiter le territoire concédé aux abbayes de Stavelot et Malmedy. Un millénaire plus tard, ce sont désormais cinq États qui se partagent les Hautes Fagnes : les duchés de Limbourg, de Juliers et de Luxembourg, le marquisat de Franchimont et la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy. Mises à part quelques bornes taillées, leurs frontières sont essentiellement matérialisées par des jalons naturels : arbres, pierres remarquables, rivières, chemins. C'est un cadre propice au souvenir, réel ou imaginaire, du jalon territorial affectant la forme d'une table à laquelle chaque seigneur pouvait s'asseoir et converser avec ses pairs tout en demeurant sur son territoire. L'existence d'une de ces tables sur le haut plateau, pour quatre des « seigneurs fagnards », est hypothétique et aucun document historique n'en atteste officiellement l'existence. Pourtant, au 18^e siècle, au cours d'enquêtes menées auprès d'habitants des villages alentour pour reconnaître les limites existantes, nous constatons que son souvenir persiste, ainsi que le récit des quatre seigneurs qui s'y attablaient. Les personnes interrogées, habituées à arpenter le haut plateau, confirment bien qu'il y existait autrefois une « pierre carrée » dans la région située à l'est du site actuel de la Baraque Michel. L'un d'eux se souvient *même qui ayant très souvent passé avec des autres voituriers onz lui dit que la ditte pierre carrée étoit les limites des quatre pays scavoir de Luxembourg Stavelot Liege et Limbourg et qu'a cette pierre les quatre seigneurs des dits quatre pays pouvoient y manger ensemble étant chacun sur son terrain*.¹¹ Malheureusement, la confrontation de tous ces témoignages, au lieu de dégager un consensus, met au contraire en lumière les positions partisans de chacune des parties impliquées. Car reconnaître une frontière, c'est aussi accepter une limite à une possession ou à l'exercice d'un droit.

Le souvenir des Tingenmänschen sauvé par une mention sur un plan ancien

Au cœur de la Fagne sans maître vivait le petit peuple des Tingenmänschen. Ainsi aurait pu commencer une légende perdue dont l'ultime vestige de l'existence est un nom de lieu sur un ancien plan. Les anciens habitants du hameau de Reinartzhof furent les derniers à évoquer, à la fin des années 1950^e, les *Tingenmänschen*, des petits hommes qui faisaient tinter des chaînes pendant la nuit. Ils auraient vécu dans les rochers bordant les rives de la Getz en un endroit qui s'appelle encore aujourd'hui le « Tingenmänschensloch » qui peut être traduit par *le trou des Tingenmänschen*. Le lieu figure sur un plan de la Brackvenn datant de la fin du 18^e siècle.¹² Ce plan accompagnait un dossier statuant sur le partage, entre les duchés de Limbourg et de Juliers, de la Brackvenn, dénommée aussi « Fagne sans maître » puisque demeurée indivise pendant des siècles. L'interprétation du toponyme est incomplète. *Loch* signifie *trou, cavité*. *Mänschen* se traduit par *petits hommes* et fait penser à des lutins, peut-être cousins des nutons et autres sôtès wallons. Mais si l'Eifel connaît aussi des légendes et des anecdotes à

⁹ A.E.L., Échevinage, Jalhay, 29, f° 149.

¹⁰ A.G.R., Conseil des finances, 3323, *Détail de la route depuis Eupen par les Fanges*.

¹¹ A.G.R., Conseil des finances, 4216, document du 7 juillet 1755.

¹² A.G.R., Cartes et Plans, Inv. Mss, 1^e série, 30 : L. W. MENNICKEN, Carte geometrique vant soo genoemt Brack, ofte Vrack, Venne, 1771, (66 x 78 cm). L'endroit y est orthographié « Tringen Mengens Logick »

propos de lutins, ceux-ci sont généralement dénommés *Heinzelmännchen*. Quant à *Tingen*, sa signification demeure énigmatique.

Le fait à l'origine de la fondation de la Chapelle Fischbach ne serait-il qu'une légende ?

Une fois contée la légende de la Baraque Michel, le narrateur n'omet généralement pas d'ajouter que, peu après l'établissement de l'auberge, un marchand de Malmedy, Toussaint Derondchêne, égaré au cours d'une partie de chasse sur le haut plateau et craignant pour sa survie, fut heureusement secouru grâce à la cloche de la Baraque. Pour remercier la providence de cet heureux secours, son beau-fils, Henri Fischbach, décida de faire bâtir une chapelle à deux pas de la Baraque. Chapelle, dédiée comme il se doit, à Notre-Dame-de-Bon Secours, mais bientôt mieux connue sous l'appellation de chapelle Fischbach. Selon la tradition, l'épisode se serait déroulé vers 1827, la chapelle fut inaugurée en 1831.

Somme toute, rien d'in vraisemblable, pour autant que cela puisse être authentifié par des sources historiques fiables. Or celles à notre disposition restent soit muettes sur la mésaventure, soit révèlent des incohérences. D'abord, la date de 1827 est erronée, tout simplement parce que l'acte de décès de Toussaint Derondchêne est établi en ... 1820. Le fait est découvert un peu par hasard au milieu du 20^e siècle.¹³ Le marchand n'aurait donc pu s'égarer qu'avant 1820. Notons au passage qu'il aurait entrepris sa partie de chasse, seul, à un âge déjà avancé. Né en 1745, il avait environ 70 ans. Remarquons ensuite que son beau-fils va attendre une dizaine d'années avant de matérialiser sa gratitude envers la providence avec la fondation de la chapelle. Venons-en maintenant au silence de Henri Fischbach sur le sujet. Plusieurs documents de sa main attestent sans équivoque qu'en 1827 il fait placer à ses frais une cloche à la Baraque Michel avec pour objectif, explicitement exprimé, d'offrir un moyen de venir au secours des égarés. Son financement de la construction de la chapelle ne fait non plus aucun doute. Étonnamment, pas un de ces documents ne mentionne ne fut-ce que le nom de Toussaint Derondchêne. Mieux ! Dans un mémoire écrit en 1837, Henri Fischbach ne cache pas le principal objectif qu'il ambitionnait en élevant une chapelle dans les Hautes Fagnes : mettre en valeur ce milieu réputé si stérile en y établissant une communauté villageoise dont la chapelle devait servir de lieu de culte.¹⁴ Il faut encore attendre une vingtaine d'année pour enfin voir citer le nom du marchand malmédien associé à ladite chapelle. Dans le compte rendu d'une équipée nocturne à la Baraque Michel, deux randonneurs verviétois relatent en deux mots son origine : *Il y a un demi-siècle environ Monsieur de Rond-Chêne de Malmedy s'égara dans les fanges et y resta enseveli pendant deux grands jours [...] Ce monsieur se retrouva. Son gendre, monsieur Fichbach, en commémoration de cette délivrance miraculeuse, fit élever une chapelle à l'endroit où son beau-père fut sauvé.*¹⁵

En l'absence de tout témoignage explicite, l'historien peut difficilement certifier l'authenticité de la mésaventure de M. Derondchêne. Il ne pourra toutefois la discréditer sans ménagement : l'absence de preuves n'est pas la preuve de l'absence. Qu'il lui soit néanmoins permis de verser une réflexion au dossier. Il nous faut revenir un instant à la légende de la Baraque Michel qui met en scène le tailleur Michel Schmitz et à celle de l'Hôpital de Cockaifagne, rapportée par Marcelin La Garde, qui conte la mésaventure de Gérard Helman, marchand de Sart. Tous deux s'égarèrent dans la lande hostile et font serment d'y bâtir un refuge s'ils retrouvent leur chemin. Nous savons à quel point les deux récits sont similaires et qu'il est grandement probable que le récit de l'Hôpital de Cockaifagne ait migré vers le site de la Baraque Michel.¹⁶ Mais le modeste tailleur n'est pas un marchand. Au profil du marchand Gérard Helman de Sart, correspond bien mieux celui du marchand Toussaint Derondchêne de Malmedy. Nous concédons évidemment que la supposition, même pertinente, est fragile. Mais n'est-ce pas là le charme des légendes, de jeter des ponts entre le réel et l'imaginaire, de semer des indices sans jamais nous permettre de reconstituer le puzzle. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons rejeter l'idée que la mésaventure du marchand de Malmedy puisse être versée au registre des légendes fagnardes.

¹³ Abbé Henri LEJEUNE, Coup de théâtre ? dans *Le Courrier du Soir* du 21 mars 1954.

¹⁴ A.E.L., Communes, Jalhay, 5 et 32. - *Mémoire du Chevalier Fischbach*, Spa, Musée de la Ville d'eau, Fonds Albin Body, farde 288-9.

¹⁵ Corneil GOMZE, Nicolas POULET, *Pèlerinage à la Baraque Michel*, dans *Le Nouvelliste de Verviers*, juin 1857.

¹⁶ Voir à ce propos Jean-Marie KLINKENBERG, *La légende de la Baraque-Michel. Sa naissance, son développement*, dans *Hautes-Fagnes*, 1976, fasc. 2, pp. 74-100 et fasc. 3 pp. 116-129.